Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS

Le 31 mars 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 24 mars 2026, convocation publiée le 24 mars 2026.

Étaient présents : 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, SENECHAL Claire, SOUL Iolann.
MARTIN Serge, COURSIN Eddy arrivés en cours de réunion.
Les neuf formant l'ensemble des membres en exercice.
Excusé : 0
Absentes : 0
Procuration : 0

Mme Karine JOURDAN est nommé **secrétaire de séance**.

Vote du Budget Primitif 2026

Délibération 2026 -10

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget communal de l'exercice 2026.

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE VALAINS
BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Déficit reporté			
011	Charges à caractère général	95 000,00 €	45 212,48 €	112 042,80 €
012	Charges de personnel	32 700,00 €	30 216,82 €	34 300,00 €
014	Attenuation de produits	2 500,00 €	2 382,00 €	2 500,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
023	virement à l'investissement	198 330,80 €	- €	- €
042	amortissement	1 717,00 €	1 717,00 €	2 655,52 €
65	Charges de gestion courante	44 000,00 €	39 166,65 €	62 022,56 €
66	charges financières	33 806,88 €	6,88 €	10 000,00 €
67	Charges spécifiques	150,00 €	- €	- €
TOTAL		408 204,68 €	118 701,83 €	223 520,88 €

RECETTES

ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
002	Excédent reporté	256 619,68 €	256 619,68 €	54 122,56 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €	704,00 €	1 000,00 €
70	Produits des services	500,00 €	441,00 €	500,00 €
73	Impôts et taxes	10 000,00 €	25 486,00 €	12 886,00 €
74	Dotations	45 000,00 €	56 470,98 €	62 048,32 €
75	Autres produits	18 000,00 €	22 979,96 €	16 000,00 €
76	Produits financiers	3,00 €	1 233,32 €	500,00 €
731	Fiscalité locale	77 082,00 €	76 471,00 €	76 464,00 €
78	Reprise sur provision			
TOTAL		408 204,68 €	440 405,94 €	223 520,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Déficit reporté	70 201,03 €	70 201,03 €	139 848,29 €
16	Emprunt et dettes assimilées	13 296,71 €	1 796,71 €	15 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	21 689,66 €	53 310,34 €
204	Subv Equipement versées	- €	- €	- €
21	Investissement Corporelles	29 500,00 €	23 651,20 €	121 992,82 €
23	Investissement en cours	1 007 809,00 €	112 515,82 €	895 293,18 €
10	Dotations, fond divers...	- €	- €	20 011,84 €
41	Opérations patrimoniales	51 445,54 €	- €	- €
TOTAL		1 197 252,28 €	229 854,42 €	1 245 456,47 €

RECETTES

ARTICLE	INTITULE	BP 2025	CA 2025	BP 2026
001	Excédent reporté	- €	- €	20 011,84 €
21	Vrt section de fonctionnement	198 330,80 €	- €	
040	dotations aux amortissements	1 717,00 €	1 717,00 €	2 655,52 €
10	Dotations	71 181,03 €	73 304,13 €	281 897,11 €
1068	Dotations fds divers et réserv	- €	- €	
13	Subventions reçues	460 000,00 €	14 985,00 €	640 892,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	414 577,91 €	- €	300 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	51 445,54 €	- €	
TOTAL		1 197 252,28 €	90 006,13 €	1 245 456,47 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-1 à L2343-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,
Vu la délibération n°2025.7 du 11 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024,
Vu la délibération n°2025.15 du 1er avril 2025 décidant de l'affectation du résultat 2025,

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260331-D_2026_10-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le budget primitif communal de l'exercice 2025 est adopté et arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	**223 520,88 €**	**1 245 456,47 €**
RECETTES	**223 520,88 €**	**1 245 456,47 €**

Le secrétaire de séance,
Karine JOURDAN

Le Maire,
Sylvain THOMAS

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 02 avril 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.